

Compte-rendu du conseil municipal de Chagnay du vendredi 31 mars 2017

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSES Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LANOIR Frédérick, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty.

EXCUSES : SALIGOT Florent (pouvoir ROBERT Berty), FERRAND Jean-Baptiste (pouvoir HAGELSTEIN Gaëlle), LAGNEAU Pierre

Le secrétaire de séance est ROBERT Berty.

Approbation du compte-rendu du 17 février 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

1- Délibération vote du compte administratif 2016

DELIBERATION 2017-08

Le Maire présente les comptes de l'année 2016 se résumant comme suit.

Report 2015 :	145 649.17	
Dépenses de fonctionnement :	257 276.85	
Recettes de fonctionnement :	283 365.25	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (excédent)		171 737.57

Report 2015 :	113 068.59	
Dépenses d'investissement :	202 461.58	
Recettes d'investissement :	47 897.13	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (déficit)		41 495.86

Reste à réaliser dépenses : 472 236.18
Reste à réaliser recettes : 560 647.50

Le Maire sort de la salle et les membres sont appelés à voter. Vote à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif, les conseillers décident d'affecter les résultats 2017 au budget 2017 comme suit :

- 001 : Déficit d'investissement :	41 472.99	(41 495.86 – 22.87€ clôture CCAS)
- 002 : Excédent de fonctionnement :	171 737.57	

2- Délibération approbation du compte de gestion 2016

DELIBERATION 2017-09

Le compte de gestion 2016 transmis par le trésorier d'Is-sur-Tille, en tout point identique au compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.

3- Délibération vote du taux des taxes locales 2017

DELIBERATION 2017-10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 6 voix contre et 7 voix pour,

Décide d'appliquer une augmentation de 1,00 % sur les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation :	14.73 %
Taxe foncière (bâti) :	12.56 %
Taxe foncière (non bâti) :	37.71 %

4- Délibération vote du budget primitif 2017

DELIBERATION 2017-11

Le Maire présente les prévisions budgétaires 2017 se résumant ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :	341 823.11 euros
- Recettes de fonctionnement :	434 865.57 euros
dont report excédent 2016	171 737.57 €
- Dépenses d'investissement :	963 390.73 euros
dont restes à réaliser :	472 236.18 €
- Recettes d'investissement :	1 006 096.28 euros
dont restes à réaliser :	560 647.50 €
dont report déficit 2016 :	41 472.99 €

5 Délibération choix des financeurs

DELIBERATION 2017-12

Les conseillers avaient à délibérer sur le choix des financeurs pour plusieurs projets concernant la commune. Après avoir comparé les offres de différents organismes bancaires il a été décidé de confier ses financements au Crédit Mutuel.

- Prêt de 310 000 euros sur 25 ans pour les travaux presbytère, taux 1,50 %, frais dossier 310 €
- Prêt de 200 000 euros sur 25 ans pour les travaux connexes, taux 1,50 %, frais dossier 200 €
- Prêt de 75 000 euros sur 12 ans pour le bâtiment communal, taux 1,10 %, frais dossier 100 €
- Une ligne de trésorerie de 192 000 euros, prêt relais 2 ans, taux 0,75 %, frais dossier 192 €

Jean-Marie-Michelin et Frédéric Lanoir se sont abstenus sur ce vote.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire, Jean-Marie Michelin, fait lecture d'un courrier reçu de l'Union des chasseurs de Chaignay et d'ailleurs (UCCA). L'an passé, la commune avait cédé son droit de chasse sur une parcelle lui appartenant à la société communale de chasse. Cette année, et comme l'UCCA en a fait la demande, il est décidé de lui attribuer ce droit de chasse pour une année. (délibération 2017-13)
- Les conseillers ont également échangé sur un projet de boîte à livres proposé par la bibliothèque municipale. Cette initiative, gratuite, permettrait à chacun de déposer des livres dans cette boîte et d'en prendre d'autres, le but étant de permettre le partage de lecture et un accès facile aux livres. Reste à définir l'emplacement de cette boîte : peut-être sous l'abribus de la place centrale ou en lieu et place de l'ancienne cabine téléphonique.
- La mairie de Marsannay-le-Bois effectuant des travaux dans sa salle des fêtes, une association locale demande le droit d'utiliser celle de Chaignay à trois reprises, les 20, 27 avril et 4 mai.
- Magali Paulin attire l'attention du conseil municipal sur le fait qu'en 2017, la fête de l'âne à Chaignay devrait avoir un relief particulier : une course d'âne doit y être organisée. Elle pourrait attirer une foule nombreuse. La municipalité doit donc s'organiser en conséquence.
- Jean-Sébastien Juret revient sur le cas de la route qui relie Chaignay à Marsannay-le-Bois. Elle présente un état lamentable en bien des points. Il pose la question de la nécessité d'une pétition ou d'un courrier pour exprimer le mécontentement de la population.
- Marie-Ange Chaume-Lagoutte revient sur la réunion organisée récemment avec des jeunes du village. Elle rappelle que les 12-20 ans représentent 12 % de la population de Chaignay. Les jeunes veulent disposer d'informations sur le village mais en passant par la page facebook. Ils demandent à revoir les filets de foot du terrain de sport. Ils réclament également un point d'eau près du nouveau local technique construit près du terrain de foot, ainsi qu'une table de ping-pong en « dur ».

La séance est levée à 22h35.